

• (1620)

Le gouvernement minoritaire de Leaster B. Pearson, un autre gouvernement libéral, a été défait trois fois, deux fois lorsque l'opposition a interjeté appel d'une décision du Président et une troisième fois le 19 février 1968. À cette date, le projet de loi C-193 concernant l'impôt a été rejeté en troisième lecture. Selon le gouvernement d'alors, ce vote était suffisamment important pour qu'il présente une motion visant à confirmer que la Chambre ne considérerait pas le vote du 19 février comme un vote de défiance à l'égard du gouvernement. Cette motion fut débattue et adoptée le 28 février.

Lorsque le gouvernement perd un vote important, comme ce fut le cas en 1968, il ne tombe pas nécessairement. Cette fois-là, il a présenté une motion de confiance et il a survécu. C'est exactement ce que le Parti réformiste propose afin d'ouvrir le processus démocratique, de sorte que nous ayons des votes plus libres dans cette Chambre, et afin que nous puissions exprimer la volonté de la population canadienne.

Si, d'aventure, nous parvenions à défaire une motion proposée par le gouvernement, nous ne disons pas que le gouvernement serait automatiquement renversé, mais il devrait alors présenter une motion de confiance. Si le gouvernement survit à ce vote alors il reste au pouvoir. C'est simple, c'est clair et cela permet à la Chambre de faire son travail.

Au lieu de cela, nous transformons la démocratie en mascarade. Nous siégeons au comité, nous siégeons dans l'opposition et nous proposons des motions. Nous en discutons en comité, et le gouvernement nous dit qu'elles sont appropriées, raisonnables, rationnelles et légitimes. Et ensuite? Ensuite, rien.

L'heure du changement est venue. Ce sont les choses que le Parti réformiste, par principe, déclare au nom des Canadiens. Nous entendons ce que disent les Canadiens. La majorité gouvernementale par contre, n'est pas prête à écouter. Elle continue la vieille méthode de l'obstruction, en déclarant que c'est une question de confiance lorsqu'elle s'aperçoit que certains de ses députés estiment, comme nous, que des réductions sont possibles. Cependant, rien ne se fait.

Nous verrons ce soir, si le gouvernement est suffisamment brave pour permettre au Parlement de faire son travail ou s'il va se camoufler derrière une notion de confiance maintenant périmée.

Pour l'instant, nous avons devant nous une motion présentée par la députée de Mercier. Il s'agit d'éliminer les fonds prévus pour le crédit 10 sous la rubrique Développement des ressources humaines et qui consiste en des subventions et contributions faites dans le cadre du programme d'emploi et d'assurance.

La plus importante subvention inscrite dans le crédit 10 s'élève à 1 049 905 000 \$. Il s'agit de paiements qui serviront à favoriser le fonctionnement efficace du marché du travail au Canada. C'est joliment flou, mais c'est ainsi. Pour être plus précis, disons qu'un montant de plus d'un milliard de dollars est versé à titre de paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités ainsi qu'à des organismes publics, des organisations, des groupes, des collectivités, des employeurs et des particuliers—personne n'est omis—pour assurer la formation théorique et pratique—ici encore, rien n'est omis—, la mobilisation

Les crédits

des ressources communautaires, la planification des ressources humaines ainsi que des mesures d'adaptation nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail au Canada.

Voilà qui est très précis. Rien n'a été omis. C'est une justification très ambiguë d'une dépense d'un milliard de dollars en termes très généraux: on n'omet personne, dépensons un milliard de dollars! N'importe qui peut présenter un programme. Approuvons-le! Lorsqu'il est question d'essayer de créer du travail, de créer des emplois, de remettre les gens au travail et qu'on s'appête à dépenser un milliard de dollars d'une façon aussi vague et imprécise, il est temps que nous formulions un avis, que le gouvernement l'écoute et que nous travaillions ensemble, dans l'harmonie, à réduire véritablement certaines dépenses et à équilibrer notre budget.

• (1625)

Dans la partie III du budget des dépenses de Développement des ressources humaines Canada, on peut lire ceci: «Soutien à l'examen des programmes par une contribution à la réduction du déficit et des négociations continues», etc. Dans le même énoncé, il est dit plus loin que l'accent est mis sur la réduction des dépenses. Or, nous constatons au contraire qu'elles augmentent. Voilà ce qui nous a amené à remettre ce genre de choses en question.

S'il veut vraiment contribuer à la réduction du déficit, le gouvernement devrait commencer par procéder à des réductions significatives de ses dépenses, éliminer aux alentours de 25 p. 100 des subventions et contributions. Dans l'ensemble, on prévoit, cette année, au titre du développement des ressources humaines, auquel se rapporte ce crédit, une augmentation des dépenses, qui passent de 32,827 milliards de dollars à 33,547 milliards de dollars, tout cela en plus des dépenses législatives sur lesquelles nous ne nous prononcerons même pas aujourd'hui. On constate, au crédit 10, que le montant passe de 1,281 milliard de dollars à 1,321 milliard de dollars.

Toujours dans la partie III, à la page 2-66, on peut voir les efforts réels déployés par le gouvernement pour administrer le ministère et réduire les dépenses. En ce qui concerne les besoins en personnel, nous avons comparé les chiffres de 1993, juste avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement, aux prévisions budgétaires pour 1995-1996. On constate que ces besoins ont baissé, imaginez, d'un peu moins de 80 équivalents temps plein, une baisse extraordinaire donc. Ce nombre est passé de 19,479 à 19,392, soit une réduction de 87 employés.

C'est là que le gouvernement essaie de dire qu'il va équilibrer le budget très rapidement et qu'il va en donner pour leur argent aux Canadiens.

En examinant les besoins en personnel, on s'aperçoit que les réductions concernent les échelons les moins bien rémunérés. On a réduit le nombre d'employés de 44, parmi des commis aux écritures et aux règlements dont le salaire moyen est de 27 000 \$. On a également supprimé 45 postes au niveau de l'administration des programmes, où le salaire moyen s'établit à 41 000 \$. Par contre, lorsqu'on en arrive au secteur «Économique, sociologie et statistique», où le salaire moyen est de plus de 57 000 \$, on constate une augmentation du nombre d'employés, et il en va de même au niveau de la gestion, où le salaire moyen est de 79 000 \$.